

REGION BRETAGNE

n° 19_DAEI_02

CONSEIL REGIONAL

20 et 21 juin 2019

DELIBERATION

Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2018 par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne

Le Conseil régional convoqué par son Président le 28 mai 2019, s'est réuni le jeudi 20 juin 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 17h50), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 16h20), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 17h30 puis après 19h30), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 17h50), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (de 15h15 à 18h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 17h35), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (jusqu'à 20h10), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (jusqu'à 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 20h10), Monsieur Bruno QUILLVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h45), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h50), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de

17h30 à 19h30), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame
17h50), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUI
DIFFON (pouvoir donné à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 17
DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Monsieur Paul MOLA
Mona BRAS à partir de 20h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD
à partir de 20h10), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT à partir de
20h10), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 20h10),
Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 19h50),
Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 17h45) , Madame
Martine TISON (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019

Reçu en préfecture le 25/06/2019

Affiché le

ID : 035-233500016-20190620-19_DAEI_02-DE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental
lors de sa réunion du 11 juin 2019 ;


Vu l'avis de la Commission Finances et affaires générales en date du 17 juin 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A PRIS ACTE de la transmission du bilan joint en annexe.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Direction des Affaires Internationales et Européennes

Session du Conseil régional
Juin 2019

Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2018 par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne

L'article L. 1511-1 du Code général des collectivités territoriales confie aux Régions le soin d'établir un rapport annuel recensant les aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire au cours de l'année civile par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Cette obligation constitue la transposition en droit national du règlement (UE) n°2015/1589 portant modalités d'application de l'article 108 du TFUE qui prescrit l'obligation pour chaque État membre de fournir pour le 30 juin de chaque année un rapport recensant la totalité des aides allouées aux entreprises au cours de l'année précédente.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) modifie les dispositions du Code général des collectivités territoriales et précise que le rapport annuel donne lieu à un débat devant le Conseil Régional.

Les informations présentées en annexes sont le fruit de la collecte par les services de la Région des données produites par les collectivités bretonnes, sur la base de modèles définis par le Ministère de l'Intérieur.

Aussi, je vous propose de prendre acte de la transmission du bilan joint en annexe.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

1. Circuit de transmission des données entre les Commission Européenne

Les rapports (tableaux synthétiques par type d'aides) établis par les Régions sur la base des modèles nationaux doivent être communiqués aux Préfets de Région avant le 31 mai de chaque année, afin d'être transmis à la Direction générale des collectivités territoriales du Ministère de l'Intérieur (DGCL), pour consolidation et transmission au Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE). Ce dernier transmet à la Commission européenne, avant le 30 juin, un compte-rendu exhaustif des aides octroyées par l'ensemble des autorités publiques sur le territoire national.

2. Méthodologie de recensement des données sur le territoire de la Région Bretagne

Périmètre du recensement

Pour répondre à la demande de la Commission européenne, la DGCL a mis à disposition des Régions un tableau synthétisant les informations à renseigner, afin de faciliter le transfert des données aux préfectures de Régions. Ce tableau recense les informations concernant les principaux régimes d'aides et sollicite les aides individuelles mis en œuvre par les collectivités territoriales en 2018 :

- Les régimes d'aide découlant du RGEC (Règlement général d'exemption par catégorie 651/2014),
- Les régimes d'aides exemptés en faveur des œuvres audiovisuelles,
- Les aides individuelles, c'est-à-dire celles soumises à l'autorisation de la Commission Européenne, pour des projets spécifiques d'entreprise.

Les aides au titre du règlement *de minimis* ne font pas partie de ce périmètre.

Les aides recensées correspondent aux montants mandatés durant l'année 2018.

Recensement des données pour la Région Bretagne

En Région Bretagne, outre la Région, sont concernés les 4 Départements, 57 EPCI et les 2 Métropoles.

Afin de réaliser un suivi des données produites par les différentes collectivités territoriales et leurs groupements, la Région Bretagne a procédé en deux étapes :

- La première étape a permis de mettre à jour le fichier des référents des EPCI et des Départements, en charge de la transmission des données à la Région.
- La seconde étape a permis, d'une part, de collecter les tableaux complétés, et d'autre part, d'obtenir les informations relatives aux collectivités territoriales et leurs groupements ne versant ou n'attribuant pas d'aides concernées par le cadre communautaire.

Au 26 avril 2019, 44 EPCI et 2 métropoles ont transmis leurs données ainsi que 3 Départements, en plus des éléments propres à la Région Bretagne.

A noter, que sur ces 49 collectivités 2 départements et 28 EPCI déclarent ne pas avoir attribué ou versé d'aides en 2018, chiffres similaires à ceux de l'année passée.

Le détail par type d'aide est présenté ci-après.

3. Les différentes aides, concernées par le c accordées aux entreprises

3.1 Les régimes notifiés et les régimes d'exemption relevant du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC)

Ces aides concernent l'ensemble des régimes en vigueur au cours de l'année 2018, ayant fait l'objet d'une notification sur la base de lignes directrices ou d'encadrements, ou bien d'une information dans le cadre de la mise en œuvre d'un règlement d'exemption par catégorie, pour différentes typologies d'entreprises.

Les régimes notifiés et exemptés sont classés par catégorie selon leur finalité (annexe 1).

Les aides mandatées relevant du RGEC en 2018 représentent 38 858 946,47 € pour un total de 892 bénéficiaires.

En y additionnant les aides en faveur des œuvres audiovisuelles ainsi que les aides individuelles on obtient un total d'aides mandatées de 43 649 252 € pour un nombre de 1 060 bénéficiaires.

3.2 Les régimes d'aides exemptés en faveur des œuvres audiovisuelles

Ces régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles sont basés sur l'article 54 du RGEC n° 651/2014 du 17 juin 2014. Ils font l'objet d'un tableau spécifique dans la mesure où, contrairement aux autres régimes d'aides exemptés ou notifiés qui s'appliquent indifféremment à l'ensemble des collectivités territoriales, ils sont spécifiques à chaque Région. A cet effet, il avait été convenu avec la Commission que chaque Région informerait des aides versées pour son propre régime exempté.

En 2018, 3 461 501 € ont été versés par la Région Bretagne au titre du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (F.A.C.C.A), pour 227 bénéficiaires.

Le tableau récapitulatif par type d'aides est présenté en annexe 1.

3.3 Les aides individuelles

Les aides individuelles qui doivent être préalablement autorisées par la Commission européenne visent une entreprise ou un projet de développement économique en particulier.

En 2018, 1 aide individuelle a été mandatée (par la Région), pour un montant de 1 328 805 €.

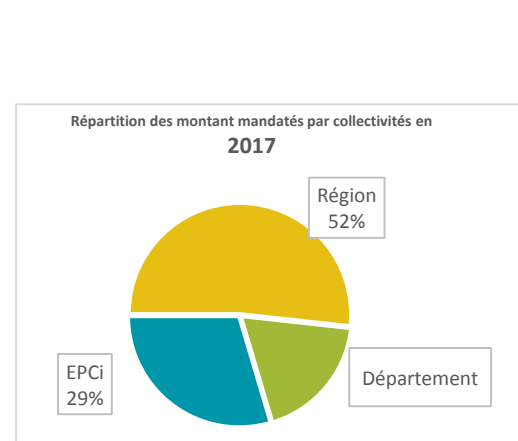
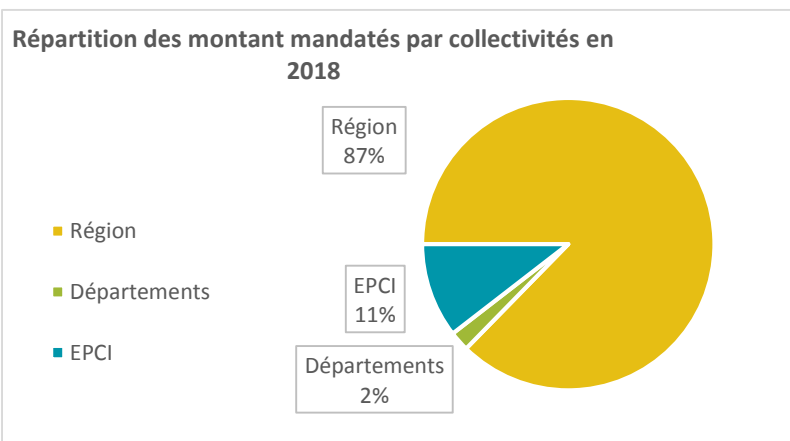
3.4 Analyse des aides mandatées

Répartition des montant mandatés par collectivité

Les différents régimes d'aides en faveur des entreprises ont tous été mobilisés en 2018 par les collectivités territoriales pour un montant total déclaré de **43,65 M€ à 1 060 bénéficiaires.**

- La Région est intervenue, en lien avec son rôle de chef de file en matière de développement économique, à hauteur de 86,36 % du montant total des aides versées, soit un montant global de 37,69 M€ pour 788 bénéficiaires, soit 74,34 % du nombre total de bénéficiaires.
- Les départements sont intervenus à hauteur de 2,22 % pour 0,97 M€ auprès de 19 bénéficiaires.
- Les EPCI sont intervenus à hauteur de 11,42 %, pour un montant total de 4,36 M€ auprès de 119 bénéficiaires, soit 23,87 % du total des bénéficiaires.

Sans surprise le poids des départements est en diminution, consécutivement à la loi NOTRe.



Poids par régime

La Région Bretagne est intervenue majoritairement ou en totalité dans 7 finalités sur 9 (PME, Financement PME, Recherche Développement Innovation –RDI-, Emploi, Formation, Environnement,) le régime d'aide exempté (de Fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle) et sur une aide individuelle notifiée (en faveur du Port de Brest).

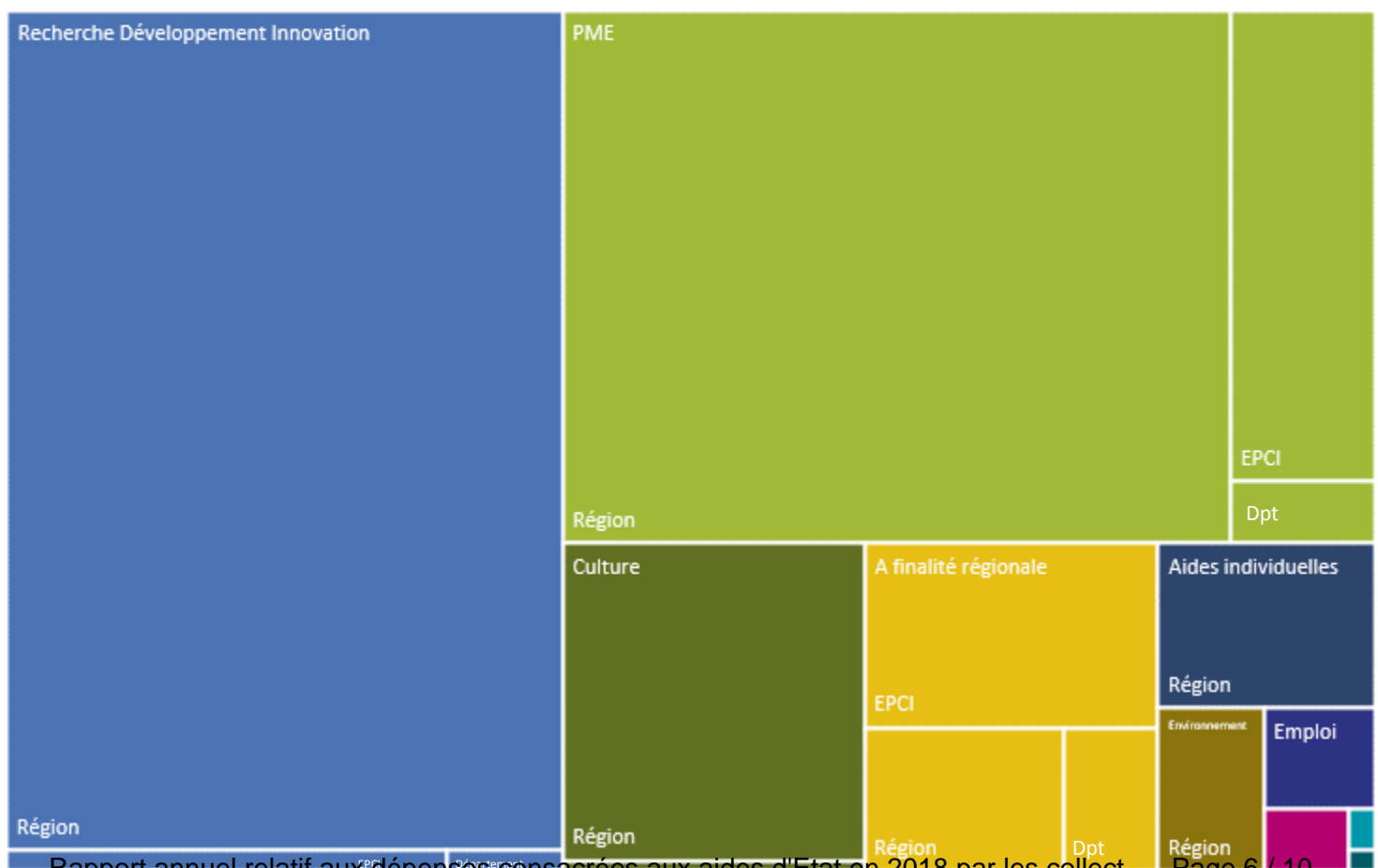
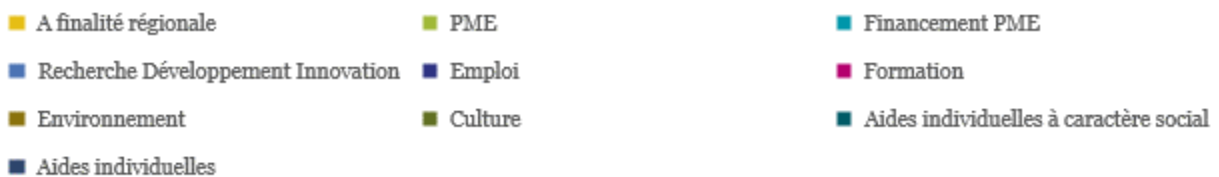
Les aides à finalité régionale (AFR) sont quant à elles majoritairement octroyées par les EPCI (plus précisément à 54,36 %), tandis que les « Aides individuelles à caractère social » sont exclusivement mandatées par les EPCI.

L'analyse des aides d'Etat permet de faire ressortir une mobilisation inégale des différents régimes.

Les régimes PME et RDI concentrent chacun plus d'un tiers des aides, et sont de loin les plus mobilisés sur le territoire breton, suivis par les règlements « AFR » et « Culture ».

- Les régimes « PME » et RDI, totalisent à eux deux 77.40 % des aides mandatées, pour un montant total de 33.74 M€.
 - Le régime « RDI » est très majoritairement utilisé par la Région, et représente 97.65 % des aides, soit près de 17.3 M€ sur le total de 17.72 M€.
 - Le régime « PME » est également majoritairement utilisé par la Région qui alloue plus de 13 M€ sur les 16 M€ dont ont bénéficié les PME du territoire en 2018. Les EPCI représentent 15.67 % du total. 63 % des montants mobilisés l'ont été sous forme d'avance remboursables et prêts à taux zéro.
- Les régimes « AFR » et « Culture » représentent chacun près de 8% des aides globales.
 - Le règlement « AFR » a été plus faiblement mobilisé mais de manière relativement bien répartie entre les différentes autorités d'octroi. Ainsi 7 EPCI ont réalisé 56.43 % de la totalité des aides « AFR » pour 24 bénéficiaires et un montant total de 2.01 M€ (dont 13 % sous forme des prêts à taux zéro).
 - Les « aides à la Culture » s'élèvent à 3.66 M€ et sont à 97 % le fait de la Région, à destination de 227 bénéficiaires.
- Les régimes « Formation », « Environnement » et « Emploi », sont quant à eux, nettement moins mobilisés.

Restitution des données selon la finalité des aides, en 2018



Evolution par rapport à l'an passé

En 2018, 43.65 M€ d'aides ont donc été versées à 1 060 bénéficiaires, contre 42,75 M€ à 2 243 bénéficiaires en 2017. Au-delà du montant financier qui est stable, le recul du nombre total de bénéficiaires (de 1 183) s'explique par le retrait des départements de l'action économique, conséquence de la loi NOTRe. Le recul des bénéficiaires aidés par le département (1 401) n'est pas compensé par l'augmentation du nombre de bénéficiaires accompagnés par les EPCI et la Région.

Le montant des aides renseignées par la Région a progressé à 37.69 M€.

Les aides mandatées par les EPCI ont légèrement augmenté, passant de 4.621 M€ à 4.982 M€, le nombre de bénéficiaires restant globalement stable.

Elles ont principalement concerné les règlements « AFR » et « PME » (plus fortement mobilisés que celui sur la « RDI »).

Restitution des données selon la finalité et selon la collectivité territoriale concernée en 2018

	Région	Départements	EPCI	Total
Total des aides mandatées, en euros	Montant total des aides	Montant total des aides	Montant total des aides	Montant total des aides
	en %	en %	en %	part en % de la finalité parmi toutes les finalités confondues
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires
A finalité régionale	1 050 672,00	503 874,00	2 013 602,74	3 568 148,74
	29,45%	14,12%	56,43%	8,17%
	11	2	24	37,00
PME	13 183 877,00	380 921,72	2 510 318,99	16 075 117,71
	82,01%	2,37%	15,62%	36,83%
	224	21	96	341,00
Financement PME	40 000,00			40 000,00
	100,00%			0,09%
	2			2,00
RDI	17 303 682,00	86 227,28	329 940,74	17 719 850,02
	97,65%	0,49%	1,86%	40,60%
	317	3	17	337,00
Emploi	415 000,00			415 000,00
	100%			0,95%
	2			2,00
Formation	191 302,00			191 302,00
	100%			0,44%
	2			2,00
Environnement	632 500,00			632 500,00
	100%			1,45%
	1			1,00
Culture (dont audiovisuelle)	3 549 761,00		110 000,00	3 659 761,00
	96,99%		3,01%	8,38%
	227		1	228,00
Aides individuelles à caractère social			18 768,00	18 768,00
			100,00%	0,04%
			115	115,00
Aides individuelles	1 328 805			1 328 805
	100%			100%
	1			1
Montant total	37 695 599,00	971 023,00	4 982 630,47	43 649 252,47

Annexes

Finalité	Intitulé	Forme de l'aide	Type	Référence	Durée	Total		Régions		Départements		Communes et groupements		Montant des aides co-financées y compris avec des FONDS EUROPEENS (en Euros)	Base juridique				
						Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens (en euros)		Nb bénéf	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens (en euros)		Nb bénéf	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens (en euros)				Nb bénéf			
						Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) sous forme de prêts, avances récupérables et garanties		Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) sous forme de prêts, avances récupérables et garanties		Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) sous forme de prêts, avances récupérables et garanties				Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGECE)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	3 095 267	-	34	577 790,00		8	503 874,00		2	2 013 602,74		24	RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGECE)	AFR - prêt et avance récupérable	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	472 882		3	472 882,00		3								RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGECE)	PME (RGECE) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	5 777 188	152 500	243	3 495 677,00		155	325 381,10		7	1 956 130,31	152 500,00	81		RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGECE)	PME (RGECE) - avances récupérables	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	9 988 200	188 642	73	9 688 200,00		69				300 000,00	188 642,00	4		RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGECE)	PME (RGECE) - Prêts à taux réduits	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	77 186	12 186	1							77 186,00	12 186,00	1		RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants
PME	Régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des PME - subventions	innovation PME - subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	32 251	-	2							32 251,34		2		RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants
FINANCEMENT PME	Régime cadre d'aides au financement du risque des PME (RGECE)	financement risque PME - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40390	du 01/01/2015 au 31/12/2020	40 000	-	2	40 000,00		2								RGEC 651/2014 - art. 21 et suivants
RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGECE)	Recherche fondamentale - subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	2 846 615	-	11	2 846 615,00		11								RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants
RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGECE)	Développement expérimental - subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	7 232 771	-	167	7 232 771,00		167							126 041	
RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGECE)	Développement expérimental - bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	3 860 355	1 737 160	45	3 860 355,00	1 737 160,00	45								
RDI	Régime cadre d'aides en faveur des pôles d'innovation (RGECE)	pôles d'innovation - subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	1 476 939	-	13	1 416 183,00		9				60 756,00		4		RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants
RDI	Régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des PME (RGECE)	innovation PME - subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	2 108 985	12 000	91	1 947 758,00		85	86 227,28		3	75 000,00	12 000,00	3		RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants
EMPLOI	Régime cadre d'aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (RGECE)	embauche travailleurs défavorisés - Subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40208	du 01/01/2015 au 31/12/2020	415 000	-	2	415 000,00		2								RGEC 651/2014 - art. 32 et suivants
FORMATION	Régime cadre d'aides à la formation (RGECE)	Formation - Subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40207	du 01/01/2015 au 31/12/2020	191 302	-	2	191 302,00		2								RGEC 651/2014 - art. 31
ENVIRONNEMENT	Régime cadre d'aides à l'investissement permettant aux entreprises d'aller au-delà des normes de protection environnementale de l'Union européenne (UE) ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes de l'UE (RGECE)	dépassement normes communautaires - Subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	632 500	-	1	632 500,00		1								RGEC 651/2014 - art. 36 et suivants
CULTURE	Régime cadre d'aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période (RGECE) - subventions	culture et conservation du patrimoine - subventions	régime exempté	SA.42681	du 10/07/2015 au 31/12/2020	110 000	-	1							110 000,00		1		RGEC 651/2014 - art. 53
CULTURE	Régime cadre d'aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période (RGECE) - prêts à taux réduit	culture et conservation du patrimoine - prêts à taux réduit	régime exempté	SA.42681	du 10/07/2015 au 31/12/2020	88 260	-	1	88 260,00		1								RGEC 651/2014 - art. 53
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGECE)	PME (RGECE) - Subventions	régime exempté	SA.45103	2016/N	80 292		14				55 540,62		7	24 751,34		7		
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGECE)	PME (RGECE) - Garanties	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	120 000		1							120 000,00		1		
RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGECE)	Recherche industrielle - subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	194 185		10							194 184,74		10		
AIDES INDIVIDUELLES A CARACTERE SOCIAL	Aide à la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique territoriale	Aide à la protection sociale complémentaire	régime notifié	N.495/2010	10/11/2017	18 768		115							18 768,00		115		
						38 858 946	2 102 488	832	32 905 293,00	1 737 160,00	560	971 023,00	-	19	4 982 630,47	365 328,00	253		
						38 858 946,47	2 102 488,00	832											

Régimes d'aides exemptés en faveur des oeuvres audiovisuelles

Finalité	Intitulé	Forme de l'aide	Référence	Forme de l'aide	Durée	Total		Régions		Nb bénéf	
						Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens (en euros)	Nombre de bénéficiaires	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens (en euros)			
						Montant nominal des aides versées (en euros)	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Montant nominal des aides versées (en euros)	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties		
Culture	Fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle	Aide individuelle	SA.41840	Subventions et bonifications d'intérêts	du 16/04/2015 au 31/12/2020	3 461 501	-	227	3 461 501 €	-	227
						3 461 501,00	-	227	3 461 501,00	-	227

Aides individuelles

Collectivité attributrice	Intitulé	Type	Référence	Forme de l'aide	Durée	Total		Régions		Nb bénéf	
						Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens (en euros)	Nombre bénéficiaires	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens (en euros)			
						Montant nominal des aides versées (en euros)	Equivalent subvention brut (ESB) sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Montant nominal des aides versées (en euros)	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties		
CRB	Régime cadre d'aide en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine	Régime notifié	SA 45521	Subvention	01/07/2014 - 31/12/2020	1 328 805	-	1	1 328 805 €	-	1
						1 328 805,00	-	1	1 328 805,00	-	1

Total des aides:

Total des aides:	Montant nominal en €	Equivalent subvention, avances récupérables et garanties	Bénéficiaires	Montant nominal en €	Equivalent subvention, avances récupérables et garanties	Bénéficiaires	Montant nominal en €	Equivalent subvention, avances récupérables et garanties	Bénéficiaires	Montant nominal en €	Equivalent subvention, avances récupérables et garanties	Bénéficiaires
	Total			Région			Département			EPCI		
	43 649 252	2 102 488	1060	37 695 599,00	5 198 661,00	788	971 023,00	-	19	4 982 630,47	365 328,00	253